

Commune  
de Chippis

# Formulaire de demande d'aide à l'acquisition d'un vélo

## Coordonnées de l'acheteur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Rue :

N° :

3965

Chippis

Téléphone privé :

Téléphone professionnel :

## Coordonnées de paiement

Nom du titulaire du compte :

CCP N° :

Banque :

Siège :

N° d' IBAN :

## Caractéristique de l'achat

Marque :

Type de vélo :

Normal

Lent

Rapide (45 km/h)

Montant de l'achat :

Date de l'achat :

## Magasin + vendeur

Nom :

Prénom :

NP :

Localité :

Date + sceau du magasin :

Date :

Signature :

## **Annexes à fournir :**

- \* La facture originale de l'achat
- \* Le permis de conduire du vélo électrique (de 14 à 16 ans)
- \* Une preuve d'immatriculation du vélo électrique 45 km/h

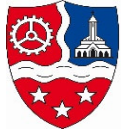
## **A retourner à :**

Administration communale  
Grande Avenue 5  
3965 Chippis  
[commune@chippis.ch](mailto:commune@chippis.ch)  
Téléphone 027 / 455 13 03

## **Remarques :**

Le montant de l'aide sera versé sur le compte indiqué ci-dessus après examen du dossier.  
Le budget annuel dédié à cette action est limité, ne tardez pas à faire votre demande.

## **Règlement au verso**



Commune  
de Chippis

# Conditions d'aide à l'acquisition d'un vélo

Afin de promouvoir et d'encourager la mobilité douce, la Commune de Chippis propose dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 un soutien financier à ses habitants lors de l'acquisition d'un vélo.

Le budget annuel dédié à cette action est limité. Le montant de l'aide sera versé sur le compte indiqué au recto, après examen du dossier.

La Commune de Chippis prend à sa charge 10 % du coût d'acquisition du vélo neuf, mais au maximum CHF. 200.-.

## Conditions

1. Achat d'un vélo neuf dans un des magasins implantés sur les communes de Chippis, Chalais et Sierre. Les kits de montage sont exclus de toutes aides financières ;
2. Domicile légal du bénéficiaire sur la commune de Chippis ;
3. Déposer dans un intervalle de 3 mois après l'achat une demande écrite à l'Administration communale de Chippis en complétant le formulaire ;
4. Fournir la facture originale d'achat ;
5. L'offre est limitée à l'acquisition d'un vélo par personne, titulaire du permis adéquat.

## Informations complémentaires

On distingue deux types de vélo électrique :

### **Les vélos électriques "lents"**

Il s'agit des cyclomoteurs légers avec une assistance au pédalage jusqu'à 25 km/h et une puissance de moteur maximale de 500 watts, pas de plaque d'immatriculation requise. Age minimum 14 ans. Un permis de conduire de catégorie **M** est requis. Dès 16 ans, le permis de conduire n'est pas requis. Le port du casque est recommandé.

### **Les vélos électriques "rapides"**

Ce sont les cyclomoteurs avec une assistance au pédalage jusqu'à 45 km/h et une puissance de moteur maximale de 1000 watts, plaque d'immatriculation jaune et vignette assurance requises. Age minimum 14 ans. Un permis de conduire de catégorie **M** est requis. Le port du casque est obligatoire.

Chippis, janvier 2022